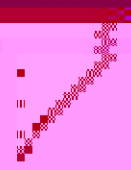




www.haw-hamburg.de

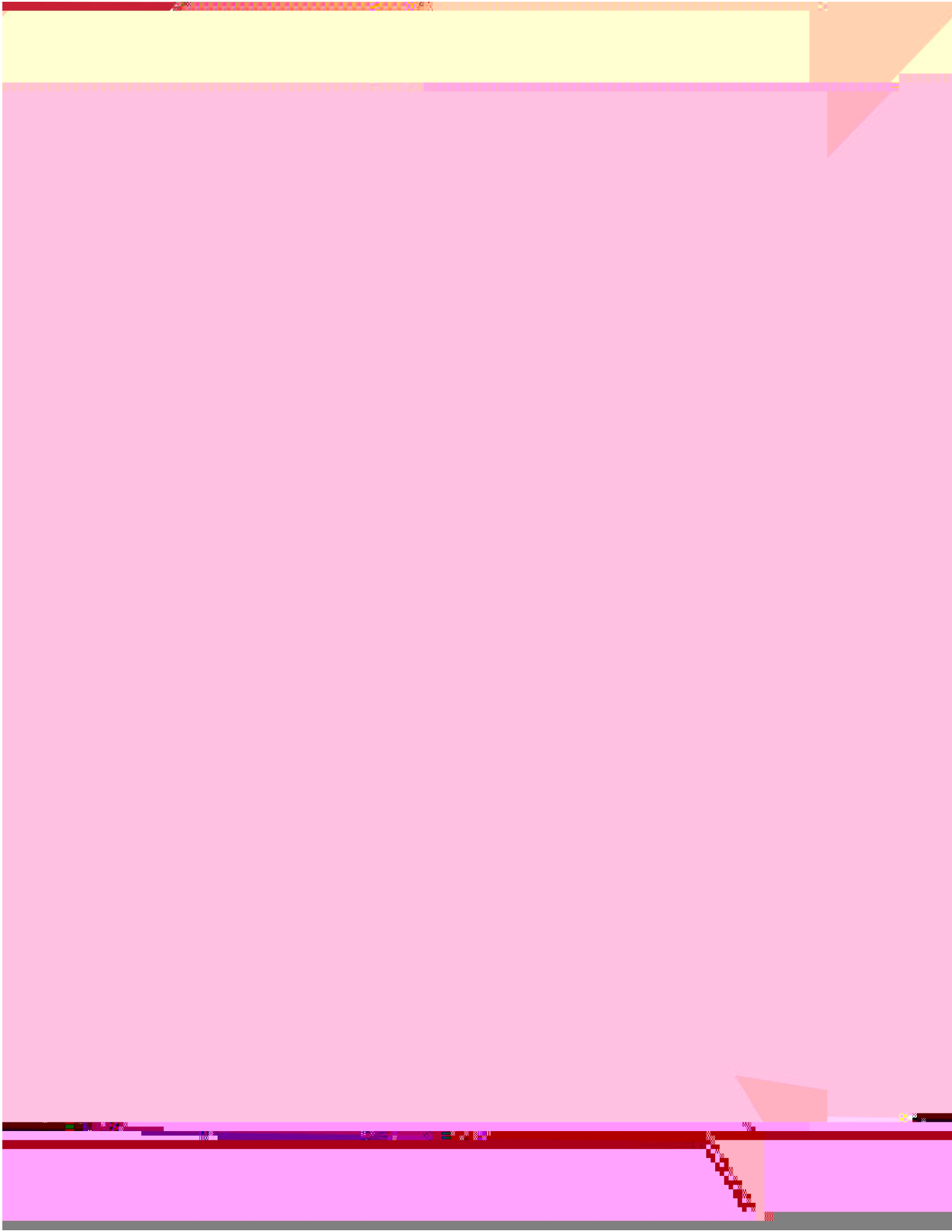


www.haw-hamburg.de

ET QUE le règlement entre en vigueur le jour de la publication de l'avis public à ce sujet, conformément à l'article 394 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adoptée à l'unanimité

Règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*



Politique n° 2000-CA-03 :
F.f jg]cb X@bY XAV]g]cb
concernant un élève

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° 000322-CA-0177 approuvant la politique n° 2000-CA-03 : *F.f jg]cb X@bY XAV]g]cb* concernant un élève et la résolution n° CC-141112-CA-0065 modifiant l'article 7.0 de la politique;

CC-210623-CA-0138

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210428-CA-0099 autorisant la tenue d'une consultation sur les propositions de modification à la politique n° 2000-CA-03 : *F.f jg]cb X@bY XAV]g]cb* *W@bWfbUghi b'f, j Y*;

ATTENDU QUE la consultation a eu lieu du 29 avril au 14 juin 2021;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, les Professionnelles et professionnels Sir-Wilfrid-Laurier – SPPOQA, la FEESP-CSN, le SEPB (section locale 577), et le protecteur de l'élève ont été consultés relativement au Règlement et que leurs commentaires ont été reçus et pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les propositions de modification à la politique n° 2000-CA-03 : *F.f jg]cb X@bY XAV]g]cb* *W@bWfbUghi b'f, j Y*, telle qu'elle apparaît au document n° SWLSB-2021/06/23-CA-006.

Adoptée à l'unanimité

Politique n° 2006-FR-03 :
Frais scolaires exigés des
parents É secteur des
jeunes

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la politique n° 2006-FR-03 : *Frais scolaires exigés des parents É secteur des jeunes* le 28 juin 2006 par voie de résolution n° 060629-FR-02;

CC-210623-FR-0139

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-210428-FR-0100 autorisant la tenue d'une consultation sur les propositions de modification à la politique n° 2006-FR-03 : *Frais scolaires exigés des parents É secteur des jeunes*;

ATTENDU QUE la consultation a eu lieu du 29 avril au 14 juin 2021;

2000

ATTENDU QUE le Budget prévoit l'équilibre budgétaire pour l'exercice 2021-2022 en se basant sur une année scolaire typique;

ATTENDU QUE le Budget ne tient pas compte des répercussions financières possibles engendrées par la pandémie de la COVID-19 sur le plan des revenus, des dépenses additionnelles et des économies;

ATTENDU QUE le MEQ n'a pas encore communiqué ses directives pour l'année scolaire 2020-2021 en ce qui concerne le traitement des coûts supplémentaires engendrés par la pandémie;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire de 9 646 584,00 \$ a été déterminé en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée

Appel d'offres public
n° 2021-7542-01 –
équipements
pédagonumériques
2021-2022

CC-210623-IT-0142

ATTENDU QUE, dans le cadre de son Plan d'action numérique, le ministère de l'Éducation (le MEQ) poursuit ses investissements dans le domaine des technologies à l'échelle provinciale;

ATTENDU QUE l'allocation octroyée à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2021-2022 en vertu de la mesure 50767 (*Projets en programmation et en bureautique*) et de la mesure 50761 (*Outils numériques*) s'élève à 688 834,00 \$;

ATTENDU QUE le MEQ a confié au Centre d'acquisitions gouvernementales (le CAG) le mandat de lancer un appel d'offres public pour l'acquisition de tablettes, de robots et d'équipements makerspace;

ATTENDU QUE le CAG lancera l'appel d'offres n° 2021-7542-01 - *Équipements pédagonumériques* sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) au mois de juin 2021 afin que les équipements soient disponibles au mois d'août 2021;

ATTENDU QUE, parmi les équipements disponibles dans le cadre de l'appel d'offres, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en aura besoin d'un certain nombre pour ses écoles et ses centres pour l'année scolaire 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires autorise la direction générale à confirmer, auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales, la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres;

QUE la direction générale ou, en son absence ou à sa connaissance, la direction générale adjointe soit autorisée à signer tout document concernant ce mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales ainsi que toute autorisation pouvant être exigée concernant le contrat à venir;

ET QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'acquisition des équipements disponibles dans Q Mdans Q Mdal*

Produits et matériel de
nettoyage

CC-210623-MR-0145

